



Litige suite acquisition barque / réclamation ex-propiétaire (très ancien !)

Par **Nicolas67201**, le **07/10/2020** à **13:37**

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer un mail suite à un litige me concernant suite à l'achat d'un ensemble barque/moteur hors-bord/remorque à un particulier.

Voilà l'histoire :

J'ai acheté l'ensemble décrit plus haut à un particulier qui stockait ce bien dans la grange de son père depuis au moins... 15-20 ans (cette personne même ne le sait plus). Il se trouve que cette personne n'a plus de nouvelles du propriétaire depuis tout ce temps (parti s'exiler loin de la région !) et ne percevait pas de traite de la location de la place couverte pour son bateau depuis quasiment toutes ces années alors qu'un accord verbal semblait avoir eu lieu.

L'achat a été réalisé en mai 2019 en bon et dû forme et matérialisé par un acte de vente détaillé qui respecte les codes du milieu des bateaux. Le montant total était de 800.

Revirement de situation : je me voilà rappelé en juillet par la vendeuse qui, désespérée, me dit que le présumé ex propriétaire de ce bien (à prouver) a refait surface. Il aurait donné signe de vie sous forme d'une lettre et d'un chèque couvrant les 4 dernières années de traite concernant la location de la place dans la grange.

Après renseignements, la vendeuse (une personne honnête) m'explique qu'elle a été elle-même victime d'une manigance de la part de son frère qui en réalité a perçu les nombreuses autres années de traite (mais effectivement 4 années de traites manquaient, et la lettre est explicite : elle prouve bien "l'abandon du bien" quoi qu'il en soit).

Pour la petite histoire le frère de la vendeuse qui percevait gentiment les traites est maintenant soupçonné d'avoir appelé l'ex propriétaire (la vendeuse n'avait même plus le nom de cette personne et aucun moyen de la contacter) pour le tenir au courant. Évidemment par la même occasion il est possible qu'il veuille percevoir ce fameux chèque qu'il a mis maladroitement sur la table cet été, sous-entendant la volonté de l'ex-propiétaire à garder ce bien.

Enfin tout cela n'est que supposition...

En bref : me voilà désormais en porte-à-faux, puisque après discussion avec cet ex-propiétaire, une lettre avec AR a été réceptionnée par la vendeuse, la sommant

de récupérer ce bien sous 15 jours (avec une liste de matériel rncadue au passage ! Pour dire le sérieux de cette personne...).

Nous étions sans nul doute devant un cas d'abandon de bien (le bateau rnn'a pas été touché depuis plus de 20 ans !), et nous voilà devant ce rnfait aujourd'hui sachant que j'ai régularisé ce bien sous mon nom rn(nouvelle immatriculation à mon nom... pendant la procédure de rnrégularisation le pôle navigation de la DDT a cherché un nom sous rnl'ancienne immatriculation : RAS, impossible de mettre la main dessus sirncelle-ci a existé ! Échanges mails à l'appui.).

Sachant également que j'ai fait beaucoup d'investissement de remise en état et réaménagement (~1800 !).

Après renseignement, je pense ne rien avoir a me reprocher et que la rnbonne foi de la vendeuse doit pouvoir suffire à prouver qu'elle n'a rienrnà se reprocher dans cette affaire. Sans compter que les preuves rnd'abandon du bien, accompagné du manque prouvé des 4 dernières années derntraite sont plus qu'équivoques ! Mais elle a peur de se faire rnréprimander par la justice en cas de procédure judiciaire, etc. (à mon rnsens, reste à savoir si cet "ex-propriétaire" aur al courage de se rnlancer dans des frais d'avocats pour une telle chose).

Pouvez-vous m'éclairer sur ce sujet épineux svp ? Il est certain que je rne souhaite pas redonner ce bien qui est désormais immatriculé à mon nomrn! Sans compter les heures passées dessus et les investissements !

Merci d'avance pour votre retour